Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212002364-20261030-085-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/11/2026

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

ARRONDISSEMENT DE CORTE

CANTON DE FIUMORBU-CASTELLU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

COMMUNE DE POGGIO DI NAZZA

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six le trente du mois d'octobre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de Poggio-di-Nazza étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de **M GUIDICI Jean-Noël**

Présents : **M CHIARI Patrice, M DIAZ Philippe, Mme DOMINICI Mariella M FRANCESCHI Jean-Baptiste, Mme MANENTI Eliane , Mme ROCHE Monique, Mme SANTELLI Marie-Reine, M SANTONI Guillaume.**

Absents ayant donné pouvoir : **- Mme CASANOVA Isabelle à Mme MANENTI Eliane**
Absents excusés *:* **- M SANTONI Michel**

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Madame Mariella DOMINICI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Date de Convocation 21/10/2026

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	09
Ayant donné pouvoir	01
Votants	10
Absents	1

Objet :
Demande de financement pour la réhabilitation d'une bâtisse existante en gites-restaurant (annule et remplace la délibération du 24/07/2026

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le DCE concernant le projet de réhabilitation de la bâtisse cadastrée, B 379/380 en gîtes-restaurant.
Le montant HT des travaux s'élève à 800 000.00€ HT
Ce projet étant éligible à divers dispositifs d'aides de l'Etat et de de la Collectivité de Corse notamment les aides spécifiques du Comité de de Massif et l'Agence de Tourisme de la Corse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-Approuve le projet de création de gites-restaurant
- sollicite l'aide de l'Etat , du Comité de Massif et de l'Agence du Tourisme de la Corse suivant le plan de financement ci-dessous :

Montant HT des travaux :	**800 000.00€**
Etat - DETR	120 000.00€ (15%)
CDC-Comité de Massif	350 000.00€ (43.75%)
CDC - Agence de Tourisme de la Corse	170 000.00€ (21.25%)
Autofinancement	160 000.00€ (20%)

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en sous -préfecture
le....04/11/2026.....
Et de l'Affichage
Le....04/11/2026.....
Le Maire
JN GUIDICI..

Pour Extrait conforme
Le Maire

JN GUIDICI